

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion
Finances et Contrôle de Gestion

REF : DFCG2010019

Signataire : SL

OBJET : Adoption du Compte de Gestion 2009

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le décret n° 85-372 du 27/03/1985,

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le compte de gestion 2009 établi par Madame la Trésorière municipale,

Vu le compte administratif 2009 de la commune,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» ayant voté contre,

DELIBERE :

APPROUVE le compte de gestion établi par Madame la Trésorière municipale pour l'exercice 2009, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé déficitaire d'investissement de : 5 767 646,24 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de : 6 091 676,34 €
- soit un résultat de clôture de : 324 030,10 €

Le compte de gestion, qui ne comprend pas les reports de fonctionnement et d'investissement, est en concordance avec le compte administratif 2009.

Pour le Maire

L'adjoint délégué